



FORMATION INITIALE DES DIRECTEURS PARCOURS SCOLAIRE DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES : ASPECTS LÉGISLATIFS

Axe administratif de la FID ADM 6

**Formateurs : Patrick BEAUFORT
 Maud SAUVAGE**



DOCUMENTS À CONSULTER

- Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé (dernière version MB 24/02/23)
- Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun (dernière version MB 24/02/23) :
 - Livre 1, Titre 7, Chapitre 8, section 1^{ère} « Des aménagements raisonnables dans l'enseignement ordinaire »
 - Livre 6, Titre 2 « Des pôles territoriaux chargés de soutenir les écoles de l'enseignement ordinaire dans la mise en œuvre des aménagements raisonnables et de l'intégration permanente totale »
- Circulaire 8983 du 11/07/23 relative à l'organisation des établissements d'enseignement fondamental spécialisé (chap.1, 5, 7, 8, 9, 14, 15, 18, 20 et 21)
- Circulaire 9046 du 20/09/23 relative à l'organisation des écoles d'enseignement fondamental et secondaire spécialisé - les intégrations

DOCUMENTS À CONSULTER

- Circulaire 8722 du 14/09/23 Circulaire générale relative aux aménagements raisonnables et aux pôles territoriaux : Mise en place des aménagements raisonnables / Rappels généraux / Collaboration avec les centres PMS
- Circulaire 8807 du 12/01/23 Pôles territoriaux : erratum de la circulaire générale relative aux aménagements raisonnables et aux pôles territoriaux : Mise en place des aménagements raisonnables / Rappels généraux / Collaboration avec les centres PMS.
- L' AGCF du 17 juillet 2019 fixant la liste exhaustive des professions médicales, psycho-médicales et paramédicales reconnues officiellement pour poser le diagnostic invoqué pour la mise en place des aménagements raisonnables dans l'enseignement fondamental ou secondaire ordinaire.
- Circulaire 2623 du 11/02/2009 relative à l'évaluation des élèves atteint d'une déficience auditive.

DOCUMENTS À CONSULTER

- Circulaire 8860 du 06/03/23 relative aux dispositions relatives à l'octroi du certificat d'études de base (CEB) à l'issue de l'épreuve externe commune pour l'année 2022-2023 / point 5 : adaptation de l'épreuve externe commune et des conditions de passation.
- Circulaire 8985 du 14/07/23 - Pôles territoriaux : circulaire de rentrée 2023-2024.
- Circulaire 8974 du 06/07/23 - Organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire.

À TITRE INFORMATIF :

- Fiches-outils sur les aménagements raisonnables :
http://enseignement.be/index.php?page=23827&do_id=14747&do_check=ACLGZFNIRG
- Avis 158 du Conseil supérieur de l'enseignement aux élèves à besoins spécifiques : Du diagnostic à la pratique de classe. http://www.enseignement.be/index.php?page=24410&navi=966&rank_page=24410